



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
12 février 2015

Date d'affichage  
12 février 2015

Objet de la délibération  
*Direction des finances –  
Service finances – Reprise  
anticipée du résultat 2014 -  
Service public de  
distribution d'eau potable.*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

**Procurations :**

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,  
CHAUUCHE Darel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015/Service public de distribution d'eau potable.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2014 service public de distribution d'eau potable, visé par le receveur municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **REPORTE** la reprise des résultats 2014 ainsi qu'il suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 1 120 315,98
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014 chapitre 001	+ 172 017,60
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 143 263,68
Besoin de financement de la section d'investissement	-
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	-
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 1 120 315,98

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

25 FEV. 2015

26 FEV. 2015



**COMMUNE DE SOLLIES-PONT**  
**BUDGET EAU**

**REPRISE DU RESULTAT 2014**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Exercice	366 509,15		189 834,75
Excédent reporté 2013	943 641,58		0,00
<b>TOTAL cumulé</b>	<b>1 310 150,73</b>		<b>189 834,75</b>

**SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE** **1 120 315,98**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Exercice	115 595,95		64 100,55
Restes à réaliser	0,00		143 263,68
Excédent reporté 2013	120 522,20		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>236 118,15</b>		<b>207 364,23</b>

**Excédent de l'exercice (hors Restes à réaliser)** **172 017,60** c/001

**BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser)** **0,00** c/1068

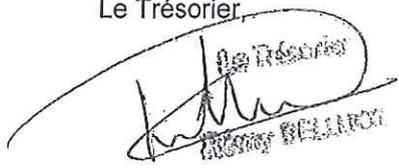
**Excédent ordinaire à reporter** **1 120 315,98** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 23 janvier 2015

Certifié conforme,  
Docteur André GARRON  
Par délégation  
M.me Danièle RAVINAL  
Adjointe au maire  
Déléguée aux finances et au budget



Certifié conforme,  
Le Trésorier,



# ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2014

Etablissement : EAU  
Budget : EAU

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande - Marché / Contrat	Montant engagé
2031	2013000001	CAPTAGE AEP PUIXS DES SENES	HGM ACRIN	31/12/2014		1 196,00
2111	2013000000	ACC. PROPRIETE- DAVID LIEU DIT LES SENES AL144	BINELLI VINAI FIGAROL	31/12/2013		72 500,00
2315	2013000005	BRANCHEMENT EAU POTABLE SALLE DE TRI	CO GENERALE DES EAUX VEOLIA	31/12/2013		2 392,92
2315	2014000002	CREATION FOSSE PUVIAL - TRANCHEE	GUINTOLI	12/01/2015	20140000012	16 575,60
2315	2014000010	MARCHE 14002 DEV'ATON RESTRUCTURATION RESEAU EP	SADE VEOLIA	12/01/2015	20140000010 14002	50 599,16
<b>TOTAL</b>						<b>143 263,68</b>

Désignation de l'établissement  
EAU

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME

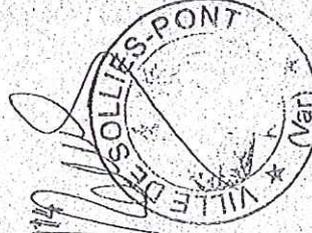
DE Cent quarante trois mille deux cent soixante trois euros et 68 centimes

Signature

Docteur André GARRON  
Par délégation  
Danièle RAVINAL

Adjointe au maire  
Déléguée aux finances - Budget -  
Commande publique

31 DEC 2014



BUDGET EAU DE SOLLIES-PONT

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

2014

## ETAT NEANT

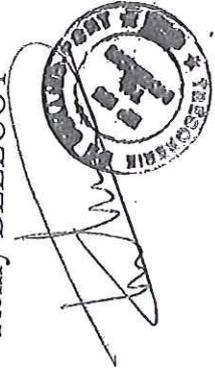
Fait à Sollies-Pont le 31 décembre 2014

Le Maire,

Docteur André GARRON



Le Trésorier,  
Rémy BELLUOT



30301 -EAU -SOLLIES-PONT

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU - SOLLIES-PONT					
Investissement	120 522,20	0,00	51 495,40	0,00	172 017,60
Fonctionnement	943 641,58	0,00	176 674,40	0,00	1 120 315,98
Sous-Total	1 064 163,78	0,00	228 169,80	0,00	1 292 333,58
TOTAL III	1 064 163,78	0,00	228 169,80	0,00	1 292 333,58
TOTAL I + II + III	1 064 163,78	0,00	228 169,80	0,00	1 292 333,58

## 30301 -EAU -SOLLIES-PONT

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 658 092,20	1 319 281,58	2 977 373,78
Titres de recettes émis (b)	115 595,95	725 509,15	841 105,10
Réductions de titres (c)	0,00	359 000,00	359 000,00
Recettes nettes (d = b -c)	115 595,95	366 509,15	482 105,10
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 658 092,20	1 319 281,58	2 977 373,78
Mandats émis (f)	64 100,55	189 847,34	253 947,89
Annulations de mandats (g)	0,00	12,59	12,59
Dépenses nettes (h = f -g)	64 100,55	189 834,75	253 935,30
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d -h) Excédent	51 495,40	176 674,40	228 169,80
(h -d) Déficit			